

SEANCE DU
15 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT N° I-4
22SGADB0089

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
9 septembre 2022

Date d'affichage :
16 septembre 2022

OBJET:
**Adhésions au Réseau des Acheteurs
Hospitaliers (RESAH) et à la Centrale
d'Achat de l'Informatique
Hospitalière (CAIH)**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 15 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. VERNOCHE (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire le 18 juillet 2020, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« La Communauté urbaine utilise les services de la centrale d'achats de l'UGAP depuis de nombreuses années. Elle a fait appel à cette centrale d'achat à de nombreuses reprises, notamment pour la fourniture de logiciels, de matériels, de moyens d'impression, d'abonnements pour les télécommunications mobiles et de prestations d'étude.

Au vu du volume d'achat dans le domaine de l'informatique et des technologies d'information de ces dernières années,

Années	2019	2020	2021	2022
Dépenses	149 000 €	120 000 €	112 000 €	94 000 €

la CUCM ne peut pas établir de convention sur l'univers « Informatique et consommables » comme elle le fait sur l'univers « Véhicules » pour bénéficier du taux de marge de 5% de la dépense pour les matériels informatiques et 5,5% pour les prestations intellectuelles informatiques. Toutefois, le fait d'adhérer à une convention sur l'univers « Véhicules » à hauteur de 5M d'€ faisait bénéficier d'une réduction de 2% sur le tarif public des commandes de la Direction des Services Informatique (DSI) mais cette condition commerciale ne devrait plus être garantie.

Par ailleurs, les offres de marché « informatique » de l'UGAP sont aujourd'hui relativement limitées. Il n'existe notamment plus de marché de téléphonie mobile ce qui est dommage car les tarifs des abonnements en groupement sont très avantageux.

Dans le cadre d'une veille technique, les services communautaires ont relevé que plusieurs centrales d'achat dédiées au secteur médical ouvraient leurs marchés aux structures territoriales : le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) et le CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière).

Pour le RESAH :

- Il s'agit d'un GIP national,
- L'adhésion nécessite de compléter un bulletin avec une participation de 300 € par an,
- Pour bénéficier d'un marché, il faut signer une convention dans laquelle est indiqué le montant de cette cotisation,
- Les offres proposées sont de différents types :
 - Accès direct : l'offre est disponible, on peut y accéder à tout moment, par exemple les télécommunications,
 - Achat groupé : il faut participer à une campagne d'achat mutualisé, par exemple la fourniture d'énergie,
 - Achat sur mesure : externalisation du processus d'achat, par exemple la restauration collective.

Pour le CAIH :

- Il s'agit d'un groupement dédié à l'achat d'informatique pour le milieu hospitalier,
- L'adhésion est gratuite,
- L'accès au contenu d'un marché se fait à travers une convention de mise à disposition,
- Le groupement prend 1 % des montants hors taxe de chaque commande pour se financer.

La centrale du RESAH dispose d'un marché de téléphonie mobile que ne fournit pas l'UGAP. La

seconde, le CAIH, permet à ses adhérents de traiter directement avec le détenteur du marché, ce qui est facilitateur dans le suivi.

Ces deux structures proposent des services qui pourraient intéresser la Communauté urbaine :

RESAH	Télécom et systèmes d'information	Solutions de cyber sécurité, solutions et infrastructures de téléphonie Fournitures de services de téléphonie hébergée, AMO de solutions de mobilité de technologie Microsoft, vote électronique
	Bâtiment	Maintenance multimarque des appareils élévateurs et escaliers mécaniques
	Prestations Intellectuelles	Conseil en expertise dans le domaine des infrastructures de téléphonie – ISATIS
	Ingénierie Biomédicale	Défibrillateur semi-automatique zone public - SCHILLER France
CAIH	Matériel	Impression Haut Volume , PC et Maintenance , services d'impression
	Logiciels	Accord-Cadre Microsoft , prestations et formations outils Microsoft , virtualisation des serveurs et postes de travail , ELODI : Marché de distribution de logiciels, logiciels de seconde main , Open Source
	Télécommunications	AMO Télécoms , télécoms marché opérateur
	Sécurité	ELODI : focus logiciels sécurité , prestations AMOA Système d'Information (SI) , solution multi-éditeurs,...

En conséquence, l'adhésion aux dites centrales d'achats permettrait de :

- Disposer de nouveaux services et marchés (téléphonie mobile par exemple, ...),
- Réaliser des économies en réduisant le nombre de marché (le coût d'une procédure pour l'environnement informatique se situerait entre 6 et 10k€ par marché).
- Mettre en concurrence plusieurs centrale pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix,
- Gagner en réactivité sans passer par une procédure marché interne

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public ouvert au structures territoriales domicilié 47, rue de Charonne, 75011 Paris ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion ;
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), centrale d'achat ouverte au structures territoriales, domiciliée 129 rue Servient - Tour Part-Dieu - 69003 LYON ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 septembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 16 septembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

